



3° - Emprunt : passation d'un emprunt de 150 000 € avec DEXIA CREDIT LOCAL sur 12 ans sur index Euribor 3 mois préfixé plus marge de 0,55%, avec échéances d'amortissement trimestrielle progressives, possibilité de remboursement anticipé pour tout ou partie sans indemnité avec option de passage en taux fixe possible.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.**

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.**

---

**N°2010-02 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)**

**RAPPORTEURS : M. de MONTCLOS et M. BARRET**

Je rappelle au préalable à l'Assemblée que, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité à la Préfecture mais n'a aucun caractère décisionnel. Il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Ce débat permet :

- de discuter des orientations en affichant les priorités.
- d'informer sur l'évolution de la situation financière de la Commune.
- de donner à chacun la possibilité de s'exprimer.

Il est cependant important de préciser que l'élaboration du budget s'inscrit dans un contexte qui dépasse le simple cadre local, à savoir qu'il dépend :

- des données économiques locales et nationales ;
- des données sur les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local ;
- l'analyse de notre propre situation financière ;
- des perspectives pour l'année à venir et des prévisions au-delà du cadre annuel où d'autres acteurs que la Commune sont appelés à jouer un rôle de partenaires et (ou) de financeurs dans les actions projetées.

Les quelques éléments apportés ici sur les orientations budgétaires et sur la dette permettent d'alimenter la réflexion en vue de ce débat. Rappelons que le contexte de crise économique internationale nous invite à la prudence, notamment quand on constate la hausse du niveau d'endettement des ménages et des entreprises et du taux de chômage.

**Sur les données économiques :**

L'inflation prévisionnelle initialement retenue pour 2010 serait de l'ordre de 1,2%.

Ces données conditionnent les dotations de l'Etat aux Collectivités Locales.

Le projet de loi de finances pour 2010 tablait initialement sur une croissance comprise entre 0,75% et 1,5%.

L'activité dans le secteur du bâtiment, qui est significative de l'état de santé de l'économie, continue à présenter des signes de ralentissement, ce qui est préoccupant.

A cet effet, dans nos prévisions budgétaires, concernant la Taxe additionnelle des droits de mutation, nous inscrivons depuis deux ans des prévisions à la baisse (241 000 € perçus en 2007, 175 000 € en 2008, 116 000 € en 2009). Soit 125 000 € en moins par rapport à 2007.

Même si la France, grâce en particulier au plan de relance par l'investissement, a vu son économie reculer beaucoup moins fortement que dans d'autres pays de la zone euro et du reste du monde, il est certain que l'environnement économique national ou mondial aura un impact sur l'évolution des dépenses de la Commune.

### **Sur les concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales : (Loi de Finances)**

Dans le périmètre de l'enveloppe normée, les dotations n'augmenteront pas au-delà du taux fixe d'inflation prévu, soit 1,2%, voire même ne progresseront que de la moitié de l'inflation prévisionnelle.

A l'intérieur de l'enveloppe, chaque dotation suit une règle d'indexation spécifique.

### **La Dotation Globale de Fonctionnement (son enveloppe)**

Il en est ainsi de la Dotation Globale de Fonctionnement (+ 0,6% en 2010).

Rappel : la Dotation Forfaitaire nous intéresse au premier chef.

Les grandes lignes en sont les suivantes :

- La Dotation Forfaitaire : elle est composée principalement :

- d'une dotation de base destinée à tenir compte des charges liées à l'importance de la population. Elle est accompagnée d'une dotation de garantie moyenne par habitant selon la strate de population.  
Le chiffre de la population à prendre en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est celui relevant du dernier recensement et que l'INSEE nous a indiqué (6 661h ). La baisse de la population, par rapport au chiffre du recensement de 1 999, a une incidence sur la DGF.
- d'une dotation superficielle par ha.
- d'une garantie

Avec le jeu des mécanismes de compensations et de péréquations et dans l'attente des données officielles de la Préfecture, nos services ont calculé une estimation de la DGF.

Rappel :

- D.G.F. 2007 : 779 469 €.
- D.G.F. 2008 : 790 025 €.
- D.G.F. 2009 : 778 874 €
- D.G.F. 2010 : 783 550 € (prévision).

### **- La Fiscalité :**

La Loi de Finances prévoit par ailleurs que les bases d'imposition 2010 feront l'objet d'une revalorisation forfaitaire de 1,012 (+ 1,2%).

L'idée est d'éviter que les valeurs locatives et le produit des impositions ne décrochent pas excessivement par rapport à l'évolution des prix.

Face à cette revalorisation, nous envisageons de ne pas augmenter les taux d'imposition afin de ne pas aggraver par ailleurs le poids fiscal des ménages (neuvième année sans augmentation des taux), les contribuables étant déjà bien impactés par la crise économique.

La réflexion doit tenir compte aussi du fait que des augmentations peuvent être prévues par le Département et ou la Région.

Nous insistons principalement sur ces données (D.G.F. et fiscalité) parce qu'elles conditionnent à plus de 60% le budget de Fonctionnement de la Commune, voire environ 80% si on rajoute l'attribution de compensation du Grand Lyon dans le cadre de la T.P.U.

Le résultat de clôture qui apparaîtra au Compte Administratif 2009 et qui devrait présenter un excédent de fonctionnement global d'environ 566 000 € devra être affecté en partie pour couvrir le déficit d'investissements ( $\approx$  324 000 €) et le financement des reports d'investissements (dépenses engagées, non mandatées pour 330 153 €). Des restes engagés en recettes d'investissement sont à inscrire (emprunt de 150 000 €).

La différence ( $\approx$  62 000 €) représente le surplus d'excédent de fonctionnement qu'il faudra affecter au budget. Nous avons fait en sorte ces dernières années de résorber notre excédent de trésorerie en ne faisant pas appel de façon importante à l'emprunt. La capacité d'autofinancement se réduit. Le recours à l'emprunt dans un contexte financier et monétaire incertain et fragilisé nous amènera à être raisonnables dans la réalisation de nos investissements.

## **I) CONCERNANT LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT :**

### **a) Les Recettes**

Celles-ci sont pour l'essentiel liées à l'évolution des dotations de l'Etat, de la fiscalité directe et des allocations compensatoires fiscales, qui représentent comme on l'a vu précédemment près de 80% des Recettes.

La progression encadrée et limitée de ces ressources nous oblige également à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Celles-ci progressent plus vite que les produits.

Produits : 735 € / habitant en 2008

731 € / habitat en 2006

Dépenses : 682 € / habitant en 2008

630 € / habitat en 2006

L'objectif est aussi d'arriver à conserver un niveau d'autofinancement convenable pour ne pas accroître l'endettement tout en maintenant une politique d'investissement importante. Il faut pour cela que les dépenses de fonctionnement n'augmentent pas plus rapidement que les recettes attendues.

### **b) Les Dépenses**

Il y a des dépenses de fonctionnement difficilement compressibles, générées en partie par les aménagements et équipements réalisés qui induisent des coûts d'entretien et d'exploitation supplémentaires. L'esprit de la loi de finance vise à ce qu'un effort de maîtrise des dépenses publiques de fonctionnement soit fait par les collectivités locales au même titre que l'Etat.

Les Dépenses de personnel : (environ 50% des dépenses de fonctionnement)

La progression des charges n'est pas toujours facile à estimer, elle est fonction de plusieurs critères que sont la revalorisation des salaires des fonctionnaires, l'effet de carrière, les effectifs...

L'effet de carrière ou ce qu'on appelle le Glissement Vieillesse Technique a une incidence sur la masse salariale du fait des avancements de grade et des promotions dont bénéficient les agents. Cet effet est d'autant plus marqué que l'âge moyen du personnel en place est élevé.

Les effectifs sont maîtrisés au mieux et ne devraient pas progresser, suite à une meilleure définition et rationalisation des postes.

Les autres Dépenses :

Sont maîtrisées, en supportant les éléments essentiels de la vie de la ville en direction de toutes les composantes de la population, les dépenses relatives :

- Aux réfections et réparations régulières et incontournables du patrimoine communal.
- Aux dépenses d'énergie.
- Par ailleurs, dans le cadre des dépenses scolaires, sportives, culturelles et sociales, nous maintenons nos efforts poursuivis ces dernières années :

- pour octroyer des subventions aux associations locales (entre 16% et 18% des dépenses de fonctionnement) ; nous rappelons que nous subventionnons à plus de 50% le budget de l'association des Centres sociaux et Culturels.
- Pour soutenir l'action sociale du C.C.A.S., structurer et développer le service d'Anim'âgés (prévisionnel de 120 000 €), développer l'aide, viale CCAS, aux personnes en difficulté.
- Pour satisfaire aux demandes des écoles (personnel, mobilier, matériel, locaux, fournitures scolaires : crédits par élève des écoles élémentaires et maternelles importants.
- Pour financer des actions dans le cadre de la « Politique de la Ville » en lien avec le Centre Social et Culturel, ces actions apportant une aide aux familles et aux quartiers en difficulté.
- Pour assurer la continuité des nombreux services proposés aux habitants (écoles et restaurant scolaire, maison du Confluent, sports (piscine, dojo, gymnase...), relais d'assistantes maternelles, futur établissement d'accueil du jeune enfant...
- Pour offrir en partenariat des actions d'animations et de communication (Biennale de la Danse, Confluent du Modélisme...).

## **II) CONCERNANT LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :**

### **a) Les dépenses**

Nous avons élaboré un prévisionnel d'environ 1 900 000 € plus 300 000 € de reports d'investissements engagés sur 2009 et qui finiront de se réaliser sur 2010. Notre effort d'investissement est maintenu avec, parmi les différentes dépenses, des opérations importantes comme :

- la restructuration du terrain de foot et de la piste d'athlétisme en pelouse synthétique,
- l'aménagement d'un établissement d'accueil du jeune enfant aux Acacias,
- des rénovations importantes du patrimoine Communal en prenant en compte des critères d'environnement et d'économies d'énergies (compteur d'énergie, étude chaufferie bois, isolation, capteurs solaires, réfection façades avec isolation...), avec pour objectif d'arriver à terme à la classe B pour la plupart de ces bâtiments ; participation au Plan Climat du Grand Lyon avec l'ALE, (pour lequel La Mulatière est retenue comme ville pilote) pour aider aux objectifs 2020 . Ces actions sont importantes pour le développement durable de la cité.
- des travaux de modernisation et d'enfouissement de l'éclairage public,
- des aménagements urbains tels que la place Leclerc et la place Jean Moulin...

### **b) Les recettes :**

Tout en maîtrisant l'évolution de la dette, la Commune fixera si nécessaire un prévisionnel d'emprunt à évaluer pour financer ses investissements sans aggraver sa capacité d'endettement, comme le montre l'évolution suivante de la dette entre 2006 et 2010. L'endettement reste modéré au regard du volume des équipements réalisés depuis plusieurs années, sans produits structurés. Les emprunts que nous pourrions contracter en 2010 n'entraîneront pas de détérioration des ratios de santé financière.

ANNEES	CAPITAL RESTANT DU au 1 <sup>er</sup> janvier de l'exercice ou en cours	ANNUITES A PAYER En cours d'exercice
2006	1 967 386	335 104
2007	1 920 528	323 869
2008	1 934 302	346 586
2009	1 967 564	291 752
2010	2 052 513	286 179

Notons la pérennisation de la perception du FCTVA en N + 1

L'annuité de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement est à un niveau très correct :

2007 : 6, 39%

2008 : 6,84%

2009 : 5,71%

Encours de la dette / habitant : 2009 : 295 €.

2010 : 308 €.

Les dotations et subventions d'équipement ont été estimées principalement pour la réfection du stade. D'autres financeurs seront sollicités en fonction des autres projets, sachant que les subventions sont souvent difficiles à mobiliser et à obtenir.

### **DEBAT**

**Monsieur BARRET** complète en précisant qu'il s'agit là d'une présentation des grands chapitres comptables des Recettes et Dépenses et que les recettes conditionnent en grande partie nos dépenses que nous devons tenir dans un cadre acceptable.

**Monsieur le Maire** donne la parole à l'assemblée.

**Madame BONNET** intervient au nom du groupe Solidarité-Participation-Ecologie :

*« Monsieur le Maire,*

*Comme d'habitude, un débat d'orientation budgétaire en janvier, est-ce bien normal ? Alors que l'année est déjà commencée...*

*Cela tend à prouver que vous avez du mal à bâtir des projets d'avenir pour notre Commune. Pourtant, vous avez disserté bien longtemps sur ce sujet lors de vos vœux aux mulatins la semaine dernière.*

*Est-ce normal également que plus de la moitié de votre contribution concerne la description du contexte (alors qu'une demie page aurait suffi) et qu'en plus de deux pages, vous n'évoquiez pas la disparition de la taxe professionnelle décidée à la hussarde, comme tout ce qu'il fait, par notre speedy Président, Président également de votre parti...*

*Cette disparition est remplacée par la contribution économique territoriale (CET), laquelle est composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) assise sur les valeurs foncières des entreprises et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui se substituera à l'actuelle cotisation minimale assise sur la valeur ajoutée.*

*Si, pour cette année, le montant de la contribution ne peut être inférieur au montant 2009 (donc, déjà, possibilité de stagnation), il n'en est rien à partir de 2011.*

*Cette ressource pour les Collectivités bien qu'injuste, tout le monde en était d'accord, est remplacée par un " machin " dont le montant risque d'être bien inférieur à celui de la taxe professionnelle : ce qui signifie que le taux de fiscalité locale, déjà très important, va, sans aucun doute, encore augmenter.*

*Ce qui permettra au pouvoir en place de dire encore une fois que le taux d'imposition n'augmente pas...*

*Et si nous parlions des impôts de La Mulatière : vous vous targuez en permanence du fait que nos impôts n'augmentent pas : heureusement, car pour la taxe d'habitation, le taux d'imposition à La Mulatière en 2008 est le 2<sup>ème</sup> plus mauvais du Rhône pour les communes entre 3 500 et 10 000 habitants (18,87%). Juste devant nous, il y a Grigny, mais les équipements et la solidarité de cette Commune sont sans commune mesure avec ce qui existe à La Mulatière.*

*Vous n'aviez pas fait état de cela lors du bilan de votre mandat précédent... »*

**Monsieur le Maire** interrompt Madame BONNET pour lui préciser que ce ne sont pas les taux qu'il faut comparer mais les bases qui varient d'une Commune à l'autre. Des Communes comme Vaulx-en-Velin ont des taux supérieurs aux nôtres, cela ne veut pas dire pour autant que ces taux sont mauvais, les bases étant faibles.

**Madame BONNET** reprend :

*« Nous attirons également votre attention sur la dégradation du cadre de vie des mulatins. Regardez autour de vous, notre ville est triste, délabrée, souvent sale. Cela ne donne pas envie d'y habiter.*

*Et heureusement que notre Commune est très arborée car cela serait une désolation comme l'est le centre qui lui ne l'est pas...*

*Parlons-en de ce centre : nous regrettons que ni les élus que nous sommes, ni les habitants ne soient réellement associés au projet de centralité de ville que vous menez, dans votre coin, en mauvaise concertation avec le Grand Lyon pour lequel vous n'avez que des reproches alors qu'il est possible d'être constructif même si l'on est dans l'opposition (nous en savons quelque chose...) – voir votre collègue d'Oullins...*

*Nous terminerons ce débat par une généralisation :*

*Cette société que vous défendez, ne profite, que l'on soit ou non en période de crise, qu'aux nantis, banques, grosses entreprises, people (très à la mode ces temps-ci) et grosses fortunes diverses qui sont les seuls bénéficiaires de la politique actuelle.*

*Fidèles et contributeurs de la politique de l'UMP, rien dans vos orientations 2010 ne vient gommer ces injustices sociales ».*

**Monsieur BAUDET**, au nom de la majorité, liste « Vivons La Mulatière » prend la parole :

*« Monsieur le Maire,*

*La liste "Vivons La Mulatière" approuve vos orientations budgétaires, qui sont dans le droit fil de nos engagements électoraux.*

*En effet, malgré le fait que les recettes n'augmentent pas aussi vite que l'inflation, nous réussissons à maintenir l'endettement nécessaire au maintien des activités sociales, culturelles et sportives.*

*Les dépenses de fonctionnement, qui représentent la part la plus importante du budget, méritent toute notre attention. L'augmentation du coût de l'énergie (gaz, électricité) justifie notre politique d'analyse des consommations pour la mise en place des mesures qui permettront de les diminuer (diagnostics thermiques des bâtiments, projet d'une chaudière à bois).*

*La masse salariale devra rester maîtrisée, car elle représente 50% des dépenses de fonctionnement, tout en permettant, dans le cadre du maintien de l'effectif, à chacun de trouver sa place et d'améliorer son professionnalisme. Ceci pour la bonne marche du service public, envers lequel les concitoyens sont de plus en plus exigeants.*

*Enfin, nous apprécions, qu'en ces temps de crises, vous n'augmentiez pas encore cette année les taux d'impositions communaux ».*

**Madame BONNET** fait remarquer que l'inflation 2009 est faible, à 0,9%.

**Monsieur BESSON** intervient et demande à propos de la taxe professionnelle réformée quelles seront les compensations pour 2010 de la part du Grand Lyon.

**Monsieur le Maire** répond que ce sont des compensations à l'identique. La compensation de la taxe professionnelle reste stable, elle ne sera pas diminuée, sauf si son mode de répartition par le Grand Lyon est modifié.

**Madame BAUD** demande quelques précisions :

*« Je voudrais, quant à moi, Monsieur le Maire, vous demander quelques précisions concernant le chapitre des autres dépenses du budget de fonctionnement :*

*- Pour, écrivez-vous, soutenir l'action sociale du CCAS, structurer et développer le service d'Anim'âgés, vous prévoyez un montant de 120 000 € : c'est là, la même somme inscrite au DOB de 2009. Lorsqu'un développement est envisagé, des moyens supplémentaires doivent suivre, non ? S'agirait-il d'une coquille ? »*

**Monsieur BARRET** : « D'une part, nous n'avons pas tout dépensé. Nous espérons également qu'il puisse y avoir le reversement par l'AREM, l'association qui s'occupait de la restauration des écoles mulatines, du solde de leur trésorerie au bénéfice des actions sociales du CCAS ».

**Madame FRECHETTE** : « Il est vrai qu'il serait préférable pour Anim'âgés de parler de redéploiement, pas de développement. Il n'y a pas d'augmentation de personnel prévu. Le service fonctionne bien et offre des services importants ».

**Madame BAUD** : « - *Toujours via le CCAS, vous comptez développer l'aide aux personnes en difficulté. Veuillez nous en dire un peu plus s'il vous plaît. Les réunions du CCAS n'étant pas publiques, les comptes rendus non diffusés à l'extérieur et le montant de la subvention qui lui est versée de l'argent public, des éclaircissements seraient les bienvenus pour une plus grande transparence* ».

**Monsieur BARRET** : « Je vous rappelle que le CCAS est un établissement public administratif paritaire avec des représentants non élus qui siègent en assemblée. Il serait discourtois de le faire sans ses membres qui ne sont pas issus du Conseil Municipal ».

**Madame BAUD** : « - *Le rapport final du diagnostic "Contrat Enfance-Jeunesse" 2009-2013 vient d'être communiqué aux élus des Commissions sports et vie sociale. Des préconisations sont faites. Sans entrer dans le détail, je voudrais savoir où se porte l'effort financier pour les mettre en œuvre ? Vous écrivez quelques lignes plus haut : "nous maintenons nos efforts... pour financer des actions dans le cadre de la politique de la ville". Eclaircissez-moi : pour vous, maintenir est-ce rester en l'état ou bien faire un effort de soutien particulier qui se traduira par une ligne budgétaire en augmentation ?*

*- Encore une précision à apporter : rappelez-moi la part payée par les parents dans le futur établissement d'accueil du jeune enfant (je pense qu'il s'agit là de la structure multi-accueil n'est-ce pas ?) par rapport aux dépenses engagées ?*

*Concernant le budget INVESTISSEMENT, ma collègue Mireille BONNET est intervenue sur le cadre de vie dégradé des mulatins. Votre prévisionnel est seulement l'arrondi de 2009 !*

*Que comptez-vous faire ?*

*Merci de répondre à mes questions ».*

**Monsieur BARRET** donne la parole à Madame FRECHETTE sur le contrat enfance jeunesse.

**Madame FRECHETTE** : « Ce contrat va permettre de maintenir et de développer l'activité du Relais d'Assistantes Maternelles, puisqu'il est prévu d'augmenter le temps de travail de la responsable du relais. Concernant le volet de la petite enfance, des perspectives ont été élaborées avec l'association des Centres Sociaux et Culturels de LA MULATIERE qui portera le service d'accueil du jeune enfant. L'extension du nombre de places d'accueil est prévue dans les locaux des Acacias avec ouverture les lundi, mardi, jeudi, vendredi en dehors des vacances scolaires. Il y a également depuis plusieurs mois après expérience réussie un service d'halte garderie parentale à la Maison du Confluent, avec une perspective de deux demi journées et de six places et avec l'appui des parents. Ce service offert à la population s'est fait avec un travail de sensibilisation des parents sur la socialisation de l'enfant, des contacts ont été établis entre parents et professionnels.

Sur le volet jeunesse en tant que tel, soit les 12 à 18 ans, il n'a pas été activé. Nous ne sommes pas encore mûrs pour prévoir et se projeter sur des actions concrètes en complément de ce qui existe déjà.

Le diagnostic que nous avons fait établir fait état de certains points pour lesquels nous devons nous attacher à porter plus d'attention.

En cours de contrat avec la CAF, il nous sera toujours possible de faire un avenant sur cette thématique.

En quelque sorte, le Contrat Enfance Jeunesse permet de bénéficier d'un appui sensible et important. Si les objectifs qui ont été fixés ne sont pas atteints, la CAF diminuera sa participation, par ailleurs si nous dépassons nos objectifs, la CAF n'apportera pas d'apports financiers complémentaires pour autant ».

**Madame BAUD** : « Pour revenir sur les actions concernant les jeunes, je pense qu'il y a un souci de mixité sociale. Il y a toute une tranche de jeunes pour laquelle il est navrant de dire qu'il n'y a rien ».

**Madame FRECHETTE** : « Je n'ai pas dit qu'il n'y a rien. Des financements existent, ne serait-ce que sur le volet jeune du Centre Social. Il faut aussi travailler dans la concertation avec l'existant. Il faut voir où l'on veut aller. La semaine dernière, une Commission mixte Vie sociale – Sport et jeunesse s'est réunie pour traiter ce point particulier ».

**Madame BAUD** : « Ce n'est pas suffisant ».

**Monsieur BARRET** : « Ca se développe au fur et à mesure des années, comme pour les personnes âgées au mandat précédent ».

**Madame BAUD** : « Vous pourriez passer à la vitesse supérieure ».

**Madame FRECHETTE** : « On a enclenché un travail. Il ne faut pas de précipitation ».

**Madame BAUD** : « Je crains qu'une partie de cette population-là soit écartée. C'est un domaine primordial ».

**Monsieur BARRET et Madame FRECHETTE** reconnaissent cette importance et soulignent que c'est la première fois à leur connaissance qu'un tel diagnostic a été établi.

**Madame BAUD** : « Il faut aller au-delà des statistiques ».

**Madame FRECHETTE** : « D'où ce travail en Commission ».

**Madame DECHAMPS** souhaite intervenir et réagir à la première phrase de Madame BONNET faisait remarquer que le DOB se tenait en janvier et que cela tendait à prouver que la majorité avait du mal à bâtir des projets.

« C'est tout le contraire, tout ce qu'on a prévu se réalise, c'est dans notre projet de mandat. On a, je crois, une vision à long terme de notre politique ».

**Monsieur BARRET** : « Les dates citées pour le DOB n'ont rien à voir d'ailleurs. Les dates d'adoption du budget fixent celles du DOB ».

**Monsieur BARRET** : « *Nous sommes dans un contexte de crise mondiale et, même si la situation s'est améliorée, elle est loin d'être celle que l'on souhaiterait. Si la France a été moins touchée que beaucoup d'autres pays, elle le doit au plan de relance par l'investissement et au fait qu'elle est moins industrialisée que les pays concernés. Éléments favorables sur le moment mais qui ne sont pas forcément un gage pour l'avenir.*

*Le système bancaire n'a pas fait faillite, ce qui a permis qu'aucun français ne perde un euro dans ses dépôts en Euros, et que les établissements spécialisés dans les prêts aux collectivités territoriales soient toujours là. Pour autant, on ne pourra pas parler de sortie de crise tant que le chômage n'aura pas reculé de façon significative.*

*Il y a deux choses qui vont se raréfier dans le monde, les ressources naturelles et l'argent public et dans les deux cas, il faudra s'adapter.*

*Nos recettes vont forcément être impactées par cette situation, on l'a vu par exemple avec une forte baisse des droits de mutation. 2010 verra-t-il un retour à la reprise ?*

*La DGF n'augmentera que de 0,6%, ce qui est faible mais assez proche du niveau de l'inflation 2009.*

*Les bases fiscales seront revalorisées de 1,2%.*

*La taxe professionnelle du Grand Lyon sera compensée à hauteur de 2009.*

*Le fait que ces deux dernières années, les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus vite que les recettes nous incite à une rigueur encore plus grande.*

*Les dépenses plutôt que d'être séparées comme dans un budget en fonctionnement et investissement seront évoquées dans leurs grandes orientations qui comportent chacune un volet investissement et un volet fonctionnement.*

*Alors qu'en permanence, nous fonctionnons pour l'ensemble des thèmes et de la population, nous mettons l'accent plus particulièrement sur tel ou tel projet.*

- 1) *Le mandat précédent avait été marqué par de fortes actions en direction des personnes âgées (Acacias, Anim'âgés...). Tout en continuant ce qui est fait, en particulier par l'intermédiaire du CCAS qui a son budget propre et qui renforcera son action auprès de tous les publics en difficulté, nous développons pour ce mandat **les projets pour les jeunes** de notre Commune : après la rénovation des locaux du Centre Social et Culturel en 2009, ce sera cette année l'ouverture d'un lieu d'accueil pour les petits, entre garderie et maternelle, nous avons d'ailleurs signé le nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF ; et surtout l'installation d'une pelouse synthétique sur le terrain de foot et la piste d'athlétisme du Stade Danilo. Ce travail technique sera couplé avec la mise en place d'une action politique de la ville avec l'intervention d'un médiateur sportif sur 24 mois qui interviendra au niveau des enfants, des parents, des encadrants.*
- 2) *L'amélioration du cadre de vie et du patrimoine, dans le cadre d'action développement durable fait toujours partie de nos soucis majeurs. Je ne vais pas tous les reprendre, mais rappeler*

*l'entretien de notre patrimoine immobilier, l'enfouissement des réseaux, les espaces verts. Les investissements à venir vont être de plus en plus liés à l'évolution réglementaire (**loi sur l'accessibilité et grenelle de l'environnement**) et nous devons en tenir compte. Nous devons terminer la mise aux normes de l'accessibilité de nos bâtiments publics avec la Maison du Confluent, et cela n'est pas une mince affaire, avant la fin du mandat, donc ce n'est pas pour 2010. Par contre, nous devons poursuivre dès cette année les diagnostics thermiques de nos bâtiments, et améliorer notre performance énergétique et de rejet de gaz à effet de serre pour arriver au classement B et aider aux objectifs 20/20/20. Nous travaillons en collaboration avec nos partenaires dont le Grand Lyon qui nous a retenus comme ville pilote pour le plan climat.*

*Bien sûr, la mise en route du chantier de la place Leclerc serait la bienvenue, même si ce chantier va engendrer des dépenses pour la Commune. De cette requalification dépend la mise en route d'un certain nombre d'actions visant à revitaliser profondément le quartier, pour tous ses habitants et pour les jeunes en particulier.*

*Dans le même ordre d'idées, et de façon moins visible et spectaculaire, nous optimisons l'utilisation de nos parcs automobiles et informatiques.*

3) **Les dépenses de personnel**, qui représentent la moitié du budget de fonctionnement doivent faire l'objet d'attention particulière. Elles augmenteront de toute façon de plus de 1,2% par le simple GTV. On ne peut envisager de nouveaux recrutements pour l'instant mais plutôt une optimisation des emplois avec professionnalisation des personnes : à cet effet le plan formation va continuer à être développé, rappelons que nous avons eu en 2009 douze promotions avec changement de grade parmi les personnels titulaires (60), ce qui est à ma connaissance un record. Je pense que c'est une façon de reconnaître le travail des personnes et de les motiver.

4) Tout ceci cette année avec **des taux d'imposition non augmentés** depuis 2002. En 2009, nous avons résisté à la pression du Grand Lyon, pour ne pas dire plus, et pour 2010, je pense que ce n'est pas l'année pour le faire, les mulatins ayant déjà suffisamment à faire avec les dépenses courantes et les augmentations et des autres collectivités.

*Pour rappel : Département TH 4.7%1 en 2001, 5.073% en 2005, 6.37% en 2009*

*Région TF 1.68% en 2005, 2.12% en 2008.*

*Une augmentation des taux pourrait se concevoir pour un projet d'investissement précis (et en tout cas pas pour le fonctionnement).*

*Notre **endettement reste modéré** avec des annuités qui n'ont pas augmenté en 2009. Cela nous laisse une marge de manœuvre pour faire face aux prévisions 2010, avec des emprunts dont le montant sera fonction de la hauteur des subventions sollicitées et dont nous ne maîtrisons pas le résultat.*

*Donc, on revient ainsi à cette notion de partenariat qui marque désormais la vie de nos Communes ».*

*Je reviens sur la place Leclerc. Pour celle-ci, d'après une information reçue ce jour, le dernier prestataire manquant dans l'appel d'offres et conditionnant le démarrage des travaux, serait retenu. On peut espérer un début des travaux en avril-mai 2010. Cette réalisation conditionne toute la requalification du quartier.*

Concernant la centralité de ville, nous avons eu une réunion en décembre avec le Grand Lyon. Il n'apparaît pas une volonté véritablement affichée par le Grand Lyon de faire avancer très vite ce dossier. Pour ce qui est de la propreté de la ville, je vous rappelle que cette mission relève des compétences du Grand Lyon ».

**Madame BAUD** : « Faites-vous les remarques nécessaires ? »

**Madame JOLY** : « Ca suffit, c'est désagréable à la fin, vous donnez l'impression qu'on n'a rien fait ».

**Madame BAUD** : « Les autres villes paraissent moins sales ».

**Monsieur BARRET** : « Le Grand Lyon va augmenter son budget propreté, car d'autres villes se plaignent aussi ».

**Madame THOMAS** demande : « Vous avez parlé d'éducateur sportif, à quoi cela correspond ? »



**Décision du conseil Municipal : POUR : Unanimité**  
**CONTRE :**  
**Abstention :**

**N°2010-04 : SUBVENTIONS A DIFFERENTS ORGANISMES OU ASSOCIATIONS**

**RAPPORTEURS : M. MOREL, Mme FRECHETTE, M. SABATIER, M. MULLER**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- voter les subventions suivantes examinées par les Commissions suivantes :

<b>Commission</b>	<b>Associations</b>	<b>Montant proposé (en €)</b>	<b>Article budgétaire</b>	<b>Votes</b>	<b>Ne prennent pas part au vote :</b>
<b>SPORT &amp; JEUNESSE</b>	- UJSM Joutes (championnat de France de joutes 2009)	64	6574	P : C : A :	
	- UJSM Joutes (championnat de France de barque grand fond)	30	6574	P : C : A :	
	- UJSM Natation (Championnat d'Europe maîtres à CADIZ)	300	6574	P : C : A :	
	- UJSM Plongée (achat de 2 équipements pour enfants)	650	6574	P : C : A :	
	- ECM (Concours de la Municipalité)	750	6574	P : C : A :	
	- Scouts et Guides de France	400	6574	P : C : A :	
<b>VIE SCOLAIRE</b>	- A.G.O.C.E.	48 000	6574	P : C : A :	
	- Ecole Publique spécialisée Dommartin	100	6474	P : C : A :	
	- Centre de ressources pédagogiques	175	6574	P : C : A :	
<b>VIE SOCIALE</b>	- ADAPEI	180	6574	P : C : A :	
	- Les Restaurants du Cœur	600	6574	P : C : A :	
<b>PREVENTION</b>	- La Prévention Routière	100	6574	P : C : A :	

- et d'inscrire les crédits nécessaires à leur dépense au budget.



<b>VIE SCOLAIRE</b>	- A.G.O.C.E.	48 000	6574	P : 21 C : A : 1 (Mme Thomas)	.../... Mmes Meksi, Pagès, Baud, Mrs Barret, Sabatier, de Montclos
	- Ecole Publique spécialisée Dommartin	100	6574	P : 28 C : A :	
	- Centre de ressources pédagogiques	175	6574	P : 28 C : A :	
	- FCPE Ecole du Grand Cèdre	1 000	6574	P : 28 C : A :	
<b>VIE SOCIALE</b>	- ADAPEI	180	6574	P : 28 C : A :	
	- Les Restaurants du Cœur	600	6574	P : 27 C : 1 (Mme Joly) A :	
<b>PREVENTION</b>	- La Prévention Routière	100	6574	P : 28 C : A :	

- et d'inscrire les crédits nécessaires à leur dépense au budget.

**N°2010-05 : ACOMPTE DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S.**

**RAPPORTEUR : M. de MONTCLOS**

Comme les années précédentes, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir **accorder** un acompte sur les subventions annuelles 2010 de fonctionnement attribuées aux associations de la Commune et aux établissements publics communaux bénéficiant pour la plupart d'une subvention supérieure à 1 500 €uros.

Les propositions d'acomptes de subventions figurent dans le tableau suivant :

Associations	Montant (en €)	Article budgétaire	Fonction	Votes	Ne prennent pas part au vote :
A.C.S.C.	225 000	6574	422	P : C : A :	
Comité des Fêtes	1 900	6574	025	P : C : A :	
Comité des Œuvres Sociales du Personnel	5 000	6474	020	P : C : A :	
C.K.L.O.M.	1 200	6574	40	P : C : A :	
F.C.R.M.	3 500	6574	40	P : C : A :	.../...



S.E.S.L.M. : sport	7 700	6574	40	P : 27 C : A :	M. Billaud .../...
S.E.S.L.M. : musique	11 300	6574	311	P : 27 C : A :	M. Billaud
T.C.M.	2 000	6574	40	P : 27 C : A : 1 (Mme Bonnet)	
U.J.S.M.	5 700	6574	40	P : 27 C : A :	M. Blanc
C.C.A.S	30 000	65736	520	P : 28 C : A :	

**N°2010-06 : SUBVENTION 2010 A LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DU SUD-OUEST LYONNAIS**

**RAPPORTEUR : Mme FRECHETTE**

Je rappelle à l'Assemblée que la Mission locale, depuis 15 ans, met son expérience au service des 16-25 ans dans le cadre de sa mission de service public de l'emploi et garantit la mise en œuvre des politiques publiques en direction des jeunes à la recherche d'un emploi et / ou d'une formation.

Les autorités gouvernementales présentent les Missions Locales comme l'acteur principal de l'accompagnement des jeunes et souhaitent renforcer ce rôle.

Face à la montée du chômage des jeunes (+ 30% de jeunes nouvellement accueillis en 2009 par rapport à 2008 sur le territoire de la Mission Locale du Sud-ouest Lyonnais), les solutions et les partenariats se sont développés notamment avec les Elus locaux.

Les membres du Conseil d'Administration se sont inquiétés de la pérennisation des services rendus par la Mission Locale compte tenu de sa situation financière (cinquième exercice comptable déficitaire consécutif en 2008).

Le Conseil d'Administration a donc validé la proposition du Bureau d'augmenter la participation des Communes.

Notre participation 2010 s'élèverait à 12 334 €, calculée ainsi :

<b>1) Nombre d'habitants : 6 580</b> (source INSEE)	<b>Montant unitaire : 0,75 €</b>	<b>Total 1 : 4 935 €</b>
<b>2) Nombre de jeunes accueillis : 151</b> (moyenne de jeunes accueillis sur les 5 années précédentes)	<b>Montant unitaire : 49 €</b>	<b>Total 2 : 7 399 €</b>

Total général : 12 334 €

Je vous propose donc :

- de **voter** cette subvention 2010 et d'inscrire les crédits au budget 2010 article 62878.
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention jointe au présent rapport.

**Décision du Conseil Municipal :**

**POUR : Unanimité**

**CONTRE :**

**Abstention :**

**N°2010-07 : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI – AVANCE A SUD-OUEST  
EMPLOI ET SUBVENTION ANNUELLE**

**Rapporteur : Mme FRECHETTE**

Afin d'assurer la continuité de la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) intercommunal du sud-ouest lyonnais, qui vise à organiser plus efficacement le partenariat local pour favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficulté, je vous rappelle que l'adhésion à l'association Sud-Ouest Emploi a été décidée afin de lui confier la gestion du dispositif. La convention et le protocole d'accord, qui ont été soumis à la délibération du Conseil Municipal, précisent les engagements financiers des villes concernées, du Conseil Général, du Conseil Régional, ainsi que les engagements au titre des fonds privés.

Le PLIE sollicite une subvention identique à celle de 2009, à savoir 4 650 €. Cependant, la subvention 2009 n'a pas fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Je vous propose donc :

- **d'accorder** la subvention annuelle 2009 et 2010, pour un montant total de 9 300 €
- **de voter** les crédits nécessaires à inscrire au budget article 6574.

**Madame BONNET** relève que la somme n'est pas excessive, mais est surprise qu'une structure comme ça n'ait pas demandé avant le versement de la subvention.

**Madame FRECHETTE** tient à souligner qu'il y a une gestion sérieuse des fonds au sein du PLIE.

**Décision du Conseil Municipal :**

<b>POUR</b>	<b>: Unanimité</b>
<b>CONTRE</b>	<b>:</b>
<b>Abstention</b>	<b>:</b>

---

**N°2010-08 : REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2010**

**RAPPORTEUR : M. de MONTCLOS**

Je vous propose de réviser les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 en tenant compte à peu près de l'inflation.

Compte tenu de l'avis rendu par la Commission des Finances du 15/12/2009, le Conseil Municipal doit décider de l'application des nouveaux tarifs municipaux qui sera concrétisée dans le tableau ci-dessous, avec le souci des arrondis.

	Tarif 2009	Tarif 2010
<b>SALLE POLYVALENTE "LE TABAGNON"</b>		
<b>Associations mulatines</b>		
Assemblée générale 2 heures, soirée culturelle ou diapos		
Bal, repas	185,40 €	189,11 €
Apéritif 2 heures	74,16 €	75,64 €
<b>Régies d'immeubles</b>		
Assemblée générale 2 heures	185,40 €	189,11 €

<b>Particuliers mulatins</b>		
Evènement familial	647,36 €	660,31 €
Apéritif 2 heures	148,22 €	151,18 €
<b>U.T.A. par séance</b>	91,57 €	93,40 €
<b>SALLE PAUL NAS</b>		
<b>Associations mulatines ou régies d'immeubles</b>		
Soirées	45,73 €	46,64 €
Apéritif 2 heures	27,30 €	27,85 €
<b>Particuliers mulatins</b>		
Soirées	111,34 €	113,57 €
Apéritif 2 heures	55,62 €	56,73 €
<b>ESPACE RENCONTRE</b>		
<b>Associations mulatines ou régies d'immeubles</b>		
Soirées	94,86 €	96,76 €
Apéritif 2 heures	38,11 €	38,87 €
<b>Particuliers mulatins</b>		
Soirées	285,72 €	291,43 €
Apéritif 2 heures	94,86 €	96,76 €
Expositions - Semaine	94,86 €	96,76 €
Jour	18,65 €	19,02 €
1/2 journée	11,33 €	11,56 €
<b>Club de Bridge Fidésien</b>		
2 après-midi par semaine, tarif à l'année	3 325,15 €	3 391,65 €
<b>DROITS DE PLACE AU MARCHE</b>		
Tarif au mètre linéaire		
Par marché	0,69 €	0,70 €
Abonnement pour 3 mois		
- que le mardi ou que le vendredi	7,88 €	8,04 €
- le mardi et le vendredi	14,34 €	14,63 €
Branchement électrique : équivalent de 4 mètres linéaires		
Camion d'exposition	37,08 €	37,82 €
Camion pizzas (tarif trimestriel)	238,45 €	243,22 €
<b>PUBLICITES DANS LES PARUTIONS MUNICIPALES</b>		
<b>Noir et blanc</b>		
1 page	768,00 €	768,00 €
1/2 page	384,00 €	384,00 €
1/4 page	192,00 €	192,00 €
1/8 page	96,00 €	96,00 €

<b>Couleur</b>		
1 page	928,00 €	928,00 €
1/2 page	464,00 €	464,00 €
1/4 page	232,00 €	232,00 €
1/8 page	116,00 €	116,00 €
<b>PISCINE</b>		
1 entrée	2,60 €	2,65 €
1 entrée tarif réduit (4 à 18 ans)	1,25 €	1,30 €
Carte 10 entrées	17,60 €	18,00 €
Carte 10 entrées tarif réduit	8,80 €	9,00 €
Carte 10 entrées Etudiant	14,10 €	14,50 €
<b>INSTALLATIONS SPORTIVES POUR ASSOCIATIONS NON MULATINES</b>		
<b>Piscine (présence d'un MNS comprise)</b>		
-1 heure par semaine pour une saison scolaire	1 344,77 €	1 371,67 €
- location 1 heure	71,95 €	73,39 €
<b>Gymnase ou Dojo</b>		
1 heure	27,20 €	27,74 €
<b>Mur d'escalade</b>		
1 heure	9,00 €	9,18 €
<b>Stade</b>		
1 heure	5,25 €	5,36 €
Eclairage 1 heure	14,16 €	14,44 €
<b>Terrain de tennis</b>		
1 heure	9,00 €	9,18 €
<b>CONCESSIONS AU CIMETIERE ET COLOMBARIUM</b>		
<b>Cimetière</b>		
Concession de 2m30 pour 15 ans	193,99 €	200,00 €
Concession de 2m30 pour 30 ans	487,16 €	500,00 €
<b>Colombarium</b>		
Case simple pour 15 ans	117,67 €	120,00 €
Case simple pour 30 ans	226,93 €	300,00 €
Case double pour 15 ans	226,93 €	240,00 €
Case double pour 30 ans	446,51 €	500,00 €
Plaque granit	154,50 €	160,00 €
<b>Frais de dépôt au caveau provisoire (par jour)</b>		
Les 2 premiers mois	0,58 €	0,59 €
Les mois suivants jusqu'au 6e mois	3,13 €	3,19 €
Au-delà de 6 mois	7,88 €	8,04 €

**Madame BONNET** fait remarquer pour la piscine qu'il n'y a pas de tarif à l'unité pour les étudiants, que le SMIC a augmenté de 0,5% avec une inflation à 0,9% et se demande si 2% d'augmentation, ce n'est pas trop.

Monsieur **BARRET** répond qu'il faut regarder sur 5 ans pour voir comment cela a évolué.

Décision du Conseil Municipal :   **POUR**       : 27  
  **CONTRE**     :  
  **Abstention** : 1 (M. Dorieux)

---

**N°2010-09 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA MULATIERE ET LE CHEMIN DE FER PRIVE DE LA MULATIERE (C.F.P.M.) POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION**

**RAPPORTEUR : Mme COUTURIER**

Je vous propose de bien vouloir **autoriser** Monsieur le Maire à signer le projet de convention ci-joint pour la manifestation "Le Confluent du Modélisme" qui aura lieu samedi 9 et dimanche 10 octobre 2010.

Vous voudrez bien également voter les crédits nécessaires à inscrire au budget, articles 274 et 6574.

**Madame BONNET** demande que le mot salle des fêtes soit remplacé par Salle polyvalente.

**Monsieur DORIEUX** fait part de sa gêne de voter une subvention par rapport à une convention qui fait allusion à des pièces annexes qui manquent. Il conviendrait de supprimer les phrases qui gênent articles 1 et 7, le budget prévisionnel n'est pas joint.

Après débat :

Décision du Conseil Municipal :   **POUR**       : **Unanimité** (sous réserve de modifier l'article 1 et de supprimer l'article 7)  
  **CONTRE**     :  
  **Abstention** :

---

**N°2010-10 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LES COMMUNES**

**RAPPORTEUR : M. SABATIER**

Comme chaque année scolaire, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à passer entre différentes Communes pour des frais de fonctionnement scolaires engagés par ces Communes pour des enfants de LA MULATIERE scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles publiques et vice versa par la Ville de LA MULATIERE pour des enfants de ces Communes scolarisés dans nos écoles élémentaires et maternelles publiques.

Participation : 446 € par élève en maternelle, 223€ par élève en élémentaire.

Je vous propose donc :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions pour l'année scolaire 2009-2010
- **de voter** les crédits nécessaires à la dépense à inscrire au compte 6558
- **d'inscrire** les recettes correspondantes au compte 7474

Décision du Conseil Municipal : **POUR**       : **Unanimité**  
  **CONTRE**     :  
  **Abstention** :

---

**N°2010-11 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « REGIE DE QUARTIER 1 2 4 SERVICES » POUR L'ANNEE 2010**

**RAPPORTEUR : M. MULLER**

Je rappelle à l'Assemblée qu'elle avait accepté, lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2008, que soit signée une convention avec la Régie de quartier 1 2 4 Services pour une opération de débarras sur notre Commune.

Cette convention étant parvenue à son terme, je vous propose de la reconduire pour l'année 2010, conformément au texte annexé où vous noterez une modification dans l'article 2 au niveau des bénéficiaires, au titre desquels ont été rajoutés les personnes percevant le RSA et, parmi ces bénéficiaires, celles habitant les immeubles collectifs qui pourront entreposer leurs objets à faire enlever en parties communes de l'immeuble, présentes le jour de l'enlèvement avec justificatifs d'identité et d'adresse et après réservations.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et de voter la subvention correspondante pour un montant de 9 000 €, étant précisé que les crédits seront inscrits au budget 2010, article 6574.

En complément d'information, je vous précise que la subvention réellement versée en 2009 était de 7 500 €. 1-2-4 Services étend son activité au 3<sup>me</sup> arrondissement de LYON. La Ville de Sainte Foy lès Lyon est également intéressée.

**Mesdames THOMAS et BONNET** demandent ce qui prouve que ces personnes sont propriétaires des biens enlevés.

**Monsieur MULLER et Monsieur BARRET** font remarquer que, bien sûr, on peut tout imaginer. « On prend cette responsabilité », précisent-ils.

**Décision du Conseil Municipal : POUR : 25**  
**CONTRE : 0**  
**Abstention : 3 (Mmes Thomas, Baud, Bonnet)**

---

**N°2010-12 : AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL : CONSEIL GENERAL / VILLE DE LA MULATIERE**

**RAPPORTEUR : M. BARRET**

Le Conseil Général du Rhône apporte depuis de nombreuses années son concours financier aux Communes qui engagent des actions globales d'aménagement et de développement dans le cadre de priorités que le Département a définies.

Par délibération en date du 9 mars 2009, le Conseil Municipal m'a autorisé à signer le nouveau contrat pluriannuel 2009-2011 avec le Département du Rhône.

Rappel :

- Le taux d'aide départemental de la Commune est fixé à 20 %.

- Le montant plafond de l'aide départementale au titre du présent contrat s'élève à 209 700 €uros.

Compte tenu des modifications intervenues dans les estimations des subventions attendues, je vous propose de m'autoriser à signer un premier avenant à ce contrat conformément au tableau ci-joint.

**Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité**  
**CONTRE :**  
**Abstention :**

---

**N°2010-13 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

**Rapporteurs : Mme FRECHETTE et M. MOREL**

Grade	Existants	Modification	Solde au 1 <sup>er</sup> février 2010
- Gardien de police municipale	0	+ 1	1
- Brigadier	2	- 1	1
- Educatrice de jeunes enfants (60%)	1	- 1	0
- Educatrice de jeunes enfants (70%)	0	+ 1	1

**Madame BAUD** fait part du bel article dans le Progrès concernant la Police Municipale et demande à Monsieur le Maire quelles mesures sont prises et ce qu'il compte faire.

**Monsieur BARRET** répond qu'il n'a pas été prévenu par le service de Police Municipale.

Un troisième gardien a été recruté en remplacement d'un autre agent qui est parti. Le recrutement a été difficile, les candidatures n'étaient pas très nombreuses et intéressantes. Ce nouvel agent sera quatre mois en formation. Il ne sera pas opérationnel tout de suite.

**Madame BAUD** demande comment ça se passera jusqu'en juin.

**Monsieur BARRET et Monsieur MULLER** répondent que les missions seront normalement remplies. La nouvelle zone bleue est contrôlée au cours des rondes. Les agents seront sur le terrain, ce sera dissuasif à terme.

**Monsieur DORIEUX** : « A un moment donné, il faut qu'il y ait un plan de travail aménagé pour que les horaires de travail soient déplacés, notamment en soirée ».

**Monsieur BARRET** fait savoir que c'est prévu.

**Monsieur DORIEUX** se demande si la prévision d'un quatrième agent ne serait pas nécessaire quand on voit la vie agitée le soir sur La Mulatière.

**Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité**  
**CONTRE :**  
**Abstention :**

---

**N°2010-14 : CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI – CAE)**

**RAPPORTEUR : Mme DECHAMPS**

Dans le secteur non marchand, peuvent être conclus ce qu'on appelle, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, des contrats uniques d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI – CAE).

Dans ce cadre réglementaire, je vous propose de créer un poste d'assistant(e) de chargée de communication qui permettra d'apporter une aide opérationnelle à la communication externe municipale et aux projets particuliers pour l'année 2010 tels que les différentes manifestations.

Ce poste sera encadré par la personne en charge actuellement de la communication.

- Je vous propose de **créer** ce poste à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010 pour une durée de contrat de 12 mois. La durée hebdomadaire de travail proposée est de 30 heures maximum (elle ne peut être inférieure à 20 heures).

- Je vous propose également de **fixer** un taux horaire de travail de 11 € brut.

Il est rappelé que le salarié relève d'un contrat de droit privé.

- Je vous demande donc de bien vouloir **accepter** la création de ce poste de CUI – CAE , de **voter** les crédits nécessaires à la dépense à inscrire au budget 2010 chapitre 012 et **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante à passer avec Pôle Emploi.

**Décision du Conseil Municipal :**

<b>POUR</b>	<b>: 26</b>
<b>CONTRE</b>	<b>:</b>
<b>Abstention</b>	<b>: 2 (Mme Thomas, M. Dorieux)</b>

---

**N°2010-15 : CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ATELIER CHANTIER D'INSERTION (ACI)**

**RAPPORTEUR : Mme FRECHETTE**

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour la mise en œuvre d'Atelier Chantier d'Insertion (A.C.I.) du 1er janvier au 31 décembre 2010.

La loi du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale a conforté l'insertion pour l'activité économique avec la mise en place d'A.C.I.

Ces derniers s'adressent :

- A des personnes en très grande difficulté, accueillies souvent pour répondre à des situations d'urgence. Ils se situent en général, en début de parcours d'insertion, pour des personnes très éloignées de l'emploi.

- Ils s'appuient sur 1 projet social (travail en équipe, acquisition du savoir-faire, du savoir-être, recherche d'une resocialisation, de pré-qualification ou de qualification, résolution de problèmes périphériques à l'emploi : santé-logement).

Ces publics bénéficient d'un encadrement renforcé.

Cette action doit permettre :

- de vérifier l'adaptabilité de la personne à la vie de groupe et au monde du travail ;
- de mobiliser la personne autour d'un projet professionnel ;
- de donner accès à une première expérience professionnelle.

Les A.C.I. s'appuient sur les dispositifs des contrats aidés du secteur non marchand (CAE).

C'est l'Association ICARE/ITEM qui a été retenue pour porter le dispositif sur les communes d'Oullins et La Mulatière.

Différents travaux identifiés par les Services Techniques (peinture – nettoyage – espaces verts) seront réalisés par l'association.

La part contributive de la Commune pour un équivalent temps de travail d'environ 2 772 heures (soit 1/3 des 8 314 heures prévues au total sur les 2 communes) est de 6 000 Euros.

Sur le plan administratif et financier, l'Association ICARE / ITEM reçoit un agrément par le biais d'un conventionnement avec le Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Économique (le CDIAE) le dispositif étant cofinancé par l'État, la Région Rhône Alpes et les Communes d'Oullins et de La Mulatière.

Je vous propose donc :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention pour une participation de la Commune de LA MULATIERE de 6 000 €.

- **de voter** les crédits correspondants qui seront inscrits au Budget 2010 article 6574.

Je vous précise que le comité de pilotage de l'action a été rencontré avec le Chef de chantier. C'est un plus pour la Commune.

**Madame BAUD** souligne que la seule réflexion qu'elle ferait, c'est par rapport aux chantiers identifiés. Elle craint qu'ils ne soient pas facilement accessibles aux femmes.

**Madame FRECHETTE** : « Oui, peut-être, on peut examiner de plus près. Chez nous aux espaces verts, on a bien deux agents féminins ».

**Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité**

**CONTRE :**

**Abstention :**

---

**N°2010-16 : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE : PROGRAMMATION D' ACTIONS  
POUR L' ANNEE 2010**

**RAPPORTEUR : Mme FRECHETTE**

Conformément à la Convention Locale d'application du Contrat Urbain de cohésion sociale, signée en juin 2007 avec les partenaires institutionnels, la Ville de La Mulatière présente 13 dossiers dans le cadre de la programmation 2010 des actions liées à ce contrat.

Cette programmation a été présentée lors d'une réunion de programmation le 7 janvier dernier à Monsieur le Préfet délégué pour l'Egalité des Chances et aux partenaires concernés, un certain nombre de ces actions ont reçu un avis favorable, en revanche M le Préfet a réservé sa réponse sous réserve d'élément plus précis concernant les indicateurs de réussite des actions (Cf. action N° 6, 7, et 8).

Les actions sont déclinées dans le tableau présenté ci-dessous. Les actions numérotées de 1 à 4 - portant sur les champs de l'Evaluation, de l'évaluation et de la médiation - sont portées par la Ville. Les actions numéroté de 5 à 8 - portant sur le champ de la cohésion sociale, l'animation socio culturelle et la prévention - sont portées par l'Association des Centres Sociaux et Culturels.

Concernant les domaines de l'insertion socioprofessionnelle, la Lutte contre les discriminations et la mobilité des personnes, la commune de La Mulatière est également inscrite dans plusieurs dispositifs intercommunaux, Les actions numérotées de 9 à 13 sont inscrites à ce titre, en partenariat avec les communes d'Oullins, Saint-Genis Laval, Pierre Bénite, Irigny, et Brignais.

Ville de la Mulatière										
N°	Intitulée de l'action	Opérateur	Coût total	Mairie	État	Grand Lyon	Département	Région	ACSE	AUTRES
1	Accompagnement global de la démarche	Mairie	10 000	5 000	5 000					
2	Appui à l'Action Éducative	Mairie	7 000	4 000	3 000					
3	Poste Chef de projet	Mairie	43 300	21 650	/	21 650				
4	Foot Citoyenneté et Quartiers	Mairie	21 000	13 379	7 621					
<b>TOTAL</b>		<b>Mairie</b>	<b>81 300</b>	<b>44 029</b>	<b>15 621</b>	21 650				
Association des Centre Sociaux										
N°	Intitulée de l'action	Opérateur	Coût total	Mairie	État	Grand Lyon	Département	Région	ACSE	AUTRES
5	Accueil des 12-20 ans Projets collectifs et médiation	ACSC	172 500	110 000	20 500 + 6 500 OVVV		22 000			13 500 (caf +usagers)

<b>6</b>	Favoriser les familles les plus éloignées des pratiques culturelles	ACSC	<b>85 700</b>	37 000	8 200		10 000			30 500 (caf+usagers)
<b>7</b>	Pérennisation et renforcement d'une dynamique de quartier autour de la MDC	ACSC	<b>117 500</b>	80 000	20 000					17 500 (caf+usagers)
<b>8</b>	Maintien d'une dynamique de prévention sur la cité du Bocage	ACSC	<b>40 500</b>	30 000	10 000					500
<b>TOTAL</b>			<b>416 200</b>	<b>257 000</b>	<b>65 200</b>		<b>32 000</b>			<b>62 000</b>

<b>Actions intercommunales</b>										
<b>N°</b>	<b>Intitulée de l'action</b>	<b>Opérateur</b>	<b>Coût total</b>	<b>Mairie</b>	<b>État</b>	<b>Grand Lyon</b>	<b>Département</b>	<b>Région</b>	<b>Europe</b>	<b>AUTRES</b>
9	Atelier Chantier Insertion	Villes Oullins / La Mulatière	173 508	6 000	106 839	6 000		9 000	6 669	Ville d'Oullins : 39 000
10	Intervention technique du Sud Ouest Lyonnais (Apprentissage, réapprentissage de la langue française et des compétences clés)	SACORA	27 600	1 400	10 000				4 000	Irigny : 1 400 Brignais : 2 000 Pierre Bénite : 2 000 Oullins : 3 400 St Genis Laval : 3 400

										<b>TOTAL : 12 200</b>
11	Plan de lutte contre les discriminations à l'emploi du Sud Ouest Lyonnais	Sud Ouest Emploi	25 000	700	8 000			8 000	2 000	Irigny : 700 Brignais : 1 050 Pierre Bénite : 1 050 Oullins : 1 750 St Genis Laval : 1 750 <b>TOTAL : 6 300</b>
12	Informatique et Insertion Professionnelle	OASIS	17 460	1 000	4 700					Irigny : 1 000 Brignais : 1 000 Pierre Bénite : 2 000 Oullins : 5 200 St Genis Laval : 2 000 <b>TOTAL : 11 200</b> Usagers : 560
13	Facilité la mobilité / permettre la réussite au permis de conduire	Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes Rhône Alpes	141 000	466	15 000		15 000	50 000	19 000	Irigny/:Brignais/ Pierre Bénite/Oullins/ St Genis Laval <b>TOTAL : 4 190 :</b> <b>Autres : 37 344</b>
<b>TOTAL</b>			<b>384 568</b>	<b>9 566</b>	<b>144 539</b>		<b>15 000</b>	<b>67 000</b>	<b>31 669</b>	<b>Communes : 110 794</b> <b>Divers : 6 000</b>



**Madame BONNET** fait part des problèmes rencontrés avec le déblaiement de la neige, notamment à hauteur du cimetière, il a fallu apporter assistance à des personnes âgées.

**Monsieur MULLER** répond que le personnel communal a développé beaucoup d'énergie et d'efficacité face à l'ampleur de l'événement.

**Monsieur BARRET** rappelle que 280 agents du Grand LYON ont été mobilisés, pour des coûts avoisinant près de 500 000 € par jour.

**Madame FRECHETTE** fait remarquer que des citoyens consciencieux déblayaient devant chez eux.

\*\*\*

**Madame BAUD** souhaite revenir sur les incivilités dans le quartier du Confluent et du plateau du Roule. « S'il y a les nuits sonores du Grand LYON qui dérangent, on sait qu'elles sont programmées et qu'il n'y en a que quelques unes, alors que celles de La Mulatière sont très répétitives. J'ai envoyé un courriel à ce sujet aux élus responsables et vous demande ce que vous comptez faire ? Plusieurs mulatins ont déposé des mains courantes ».

**Monsieur BARRET** : « Vers le quai Jean-Jacques Rousseau, on relève aussi des incivilités, le problème est général, ce n'est pas spécifique à La Mulatière. Nous rencontrons régulièrement le Commissariat d'Oullins à ce sujet. Je sais bien que cela rend la vie inconfortable et que les gens ont des raisons de se plaindre. Il ne faut pas hésiter à appeler la Police ».

**Madame DECHAMPS** rappelle qu'un numéro de téléphone d'astreinte permet d'appeler l' élu d'astreinte. Ce numéro est rappelé sur le répondeur Mairie en dehors des heures d'ouverture.

\*\*\*

**Monsieur le Maire** n'ayant plus de questions diverses lève la séance à 23h30.